

info **étiers**

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

DOSSIER

Zoom sur le bâtiment

BON À SAVOIR

**Passer en société :
pourquoi, quand, comment ?**

ÇA VOUS CONCERNE

Femmes d'initiatives 2013

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

Plan d'Urbanisme Directeur



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

NOUVEAU

Gérants, travailleurs indépendants, comptables

AVEC LES DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE,
LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
INNOVE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Professionnels

Rendez-vous sur www.impots.nc
et optez aujourd'hui pour la gestion en ligne de vos impôts !

+ de facilité



www.impots.nc, c'est un point d'entrée unique pour accéder à votre compte personnel, et un seul mot de passe pour simplifier au maximum vos démarches fiscales en ligne.

+ de rapidité



Pourquoi courir, subir les files d'attente, stresser alors qu'avec les services en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer ; vous faites tout de chez vous, à l'heure que vous voulez. Vous gagnez ainsi un temps précieux !

+ de sécurité



C'est un environnement entièrement sécurisé. Grâce à votre compte personnel, vous avez accès, en toute sécurité et en toute simplicité, à l'ensemble de vos démarches fiscales en ligne. Si vous autorisez un tiers à réaliser des démarches fiscales pour votre compte, vous serez informé par courriel de l'ensemble des opérations réalisées.

+ de services



Grâce à votre compte personnel, vous pouvez déclarer vos impôts, payer, transmettre des documents, ou encore consulter des avis et bien d'autres démarches en ligne ! À chaque déclaration ou paiement en ligne, vous recevrez un accusé de réception par courriel prouvant que l'opération a bien été réalisée.

Pas encore inscrit ?

Découvrez vite comment créer votre compte personnel et accéder à vos démarches fiscales en ligne sur www.impots.nc !



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Sommaire

| | |
|--------------------------------------|----|
| ACTUS | 4 |
| FORMATIONS CMA | 12 |
| Agenda | |
| Sensibilisation amiante | |
| APPRENTISSAGE | 16 |
| Menuiserie | |
| INFORMATIQUE ET INTERNET | 18 |
| BON À SAVOIR | 21 |
| Les échéances fiscales et sociales | |
| Passer en société : | |
| pourquoi, quand, comment ? | |
| Salaire minimum et valeur du point | |
| DOSSIER | 27 |
| Zoom sur le bâtiment | |
| ÇA VOUS CONCERNE | 34 |
| Femmes d'initiatives 2013 : | |
| les artisanes récompensées | |
| SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT | 36 |
| Plan d'Urbanisme Directeur | |
| VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES | 38 |
| SAVOIR-FAIRE | 39 |
| Claude Chalifour, | |
| artisan fabricant d'articles en cuir | |
| Henriette Levanqué, | |
| gérante de blanchisserie | |
| ENTREPRISES À VENDRE | 42 |

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

| Poindimié | Koné | Koumac | La Foa |
|--|--|--|--|
| Patrick Leblais BP 155 - 98822 Tél. : 42 74 82 Fax : 42 74 11 poindimie@cma.nc | Soukaïna Pesce Belinda Mathelon BP 641 - 98860 Tél. : 47 30 14 Fax : 47 30 17 kone@cma.nc | Arielle Pindon BP 127 - 98850 Tél. : 47 68 56 Fax : 47 63 64 koumac@cma.nc | Christian Fuzivala BP 56 - 98880 Tél. : 46 52 86 Fax : 46 52 88 lafoa@cma.nc |



Gros plan sur le secteur phare de l'artisanat

Le secteur du bâtiment est un pivot du développement de la Nouvelle-Calédonie. Il répond aux besoins d'aménagement du territoire, contribue à l'amélioration de notre cadre de vie, et est acteur des grands projets structurants qui boostent notre économie. « *Quand le bâtiment va, tout va !* ». Cet adage est d'autant plus vrai que le poids du secteur est ici plus important que partout ailleurs, métropole et reste de l'Outre-mer confondus. Créateur d'emplois, directs et indirects, le bâtiment dégage également une forte valeur ajoutée. Au vu de la conjoncture actuelle, il me paraît important de faire le point, côté artisans. En effet, les très petites entreprises représentent l'immense majorité des effectifs dans le bâtiment ! Entrepreneurs individuels et structures de moins de 10 salariés forment un capital humain qui donne au marché sa flexibilité. Et si le schéma repose sur de grosses entreprises qui sous-traitent à de plus petites pour répondre à la demande publique, le marché privé fait également vivre énormément d'artisans, dans les villes, les villages, et jusqu'au cœur des tribus. Dans le contexte actuel, les contours du premier secteur de l'artisanat se redessinent et les défis restent nombreux. Découvrez qui sont les artisans du bâtiment dans notre dossier central.

Le Président
Daniel Viramoutoussamy





Soutien aux entreprises calédonniennes



Parmi ses missions, l'Agence Française de Développement (AFD) favorise le développement du secteur privé en mettant à disposition des banques les moyens de financer l'investissement des entreprises, que ce soit par le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Energie (PEME) ou le dispositif de garanties bancaires de la Société de gestion de fonds de garanties d'Outre-Mer (SOGEFOM). La SOGEFOM, filiale de l'AFD, apporte des garanties aux prêts des très petites et moyennes entreprises. Son intervention permet à la fois aux banques de prêter plus facilement, puisqu'elles partagent les risques, et aux entrepreneurs, de limiter à 50 % leur prise de caution personnelle et d'interdire la prise d'hypothèque sur leur résidence principale. En 2012, plus de 150 entreprises calédonniennes ont bénéficié de l'appui de la SOGEFOM, permettant d'engager plus de 3 milliards FCFP de nouveaux investissements. Désormais, la SOGEFOM permet également de soutenir les crédits de trésorerie accordés par les banques aux TPE et PME en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française, à la condition que ces dernières ne soient pas en difficulté structurelle. Pour en bénéficier, les entreprises peuvent s'adresser directement à leurs agences bancaires habituelles.

Pour plus d'informations ou pour télécharger le rapport d'activité 2012, connectez-vous sur le site <http://nc.afd.fr>

Santé-Sécurité : encadrement de l'accès aux professions

Professionnels des secteurs d'Installation Électrique, Plomberie et Réparation Mécanique : nous avons besoin de votre collaboration ! En effet, vous recevrez prochainement un courrier de votre CMA vous invitant à participer à des groupes de travail qui auront pour objectif de réfléchir et de faire des propositions concernant un projet d'encadrement de l'accès aux professions. Ce projet initié par la CMA est réalisé en collaboration avec le syndicat du BTP-NC. Cette démarche est essentielle car même si l'accès libre aux métiers présente des avantages pour l'entrepreneuriat, une réglementation peu contraignante présente aussi des limites en termes d'adéquation entre la qualité des prestations artisanales et les besoins/sécurité du consommateur. C'est l'image de l'artisanat dans son ensemble qui est touché. Les groupes de travail, composés de professionnels du métier, débiteront à partir du 2^{ème} trimestre 2013 et porteront sur des thèmes tels que les problématiques du métier, les critères de compétence, les modalités d'accès, etc. **Si vous êtes volontaires pour participer à ces groupes de travail, merci de contacter Mme Carole Moyen carolemoyen@cma.nc ou au 282337**



RETROUVEZ L'ADIE À LA SEMAINE DU MICROCRÉDIT
DU 2 AU 6 AVRIL 2013

- à Ducos, sur le parking de la SDEM
- à Koné, dans la galerie du supermarché Discount
- à Ouvéa, en suivant le bus du microcrédit Adie

Semaine du microcrédit

L'ADIE, organise comme chaque année la Semaine du Microcrédit du 2 au 5 avril.

Vous pourrez retrouver les conseillers :

- Pour une opération de speed-crédit à Ducos, bureaux délocalisés sur le parking de la SDEM (face Quick Ducos) du 2 avril au 5 avril ouverture en continu de 8h à 16h30 et le 6 avril de 8h à 11h.
- À l'occasion d'un marché de créateurs à Koné, Galerie du centre commercial Koné Discount, vendredi 5 avril de 9h à 16h et le samedi 6 avril de 9h à 12h.
- Ou dans l'ADIEBUS, qui circulera sur l'île d'Ouvéa. Au cœur des tribus, mardi 2 avril, District de Saint Joseph : 10h30 Ognat, 13h Gossanah, 13h30 Teouta, 15h Héao, 16h Takedi. Mercredi 3 avril, District de Fayaoué : 8h30 Wadrilla, 9h30 Banutr, 10h30 Fayaoué, 12h Wakata et District de Mouli : 13h30 Lekine, 15h Mouli.

Et aussi dans toutes nos antennes où les équipes de l'ADIE vous attendent partout sur la grande terre et les îles.

Pour plus de renseignements sur les animations et les horaires, appelez gratuitement le N° vert : 050555



Comment se porte l'artisanat en Nouvelle-Calédonie ?



Deux documents sur le secteur des métiers viennent d'être publiés par l'Observatoire de l'artisanat de la CMA-NC :

Les chiffres clés proposent un panorama de l'artisanat au 1^{er} janvier 2013. Le secteur de l'artisanat compte près de 12 000 établissements implantés sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

17 000 actifs (chefs d'entreprises, salariés et apprentis) font de l'artisanat un secteur économique majeur.

Parmi eux, 386 apprentis ont été formés aux métiers artisanaux, contribuant au renouvellement du secteur des métiers.

La Note de conjoncture est un état des lieux de la situation des entreprises artisanales sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Au second semestre 2012, la tendance est au ralentissement de l'activité et au repli des investissements. En effet, après une baisse constatée en début d'année, le volume d'activité s'est stabilisé au 2nd semestre 2012, mais la visibilité sur les commandes s'est réduite. Les difficultés de trésorerie liées aux mauvais résultats d'exploitation persistent. Malgré tout, la sous-traitance progresse (+5 points) et l'emploi reste favorisé (+1 point).

Pour consulter ces documents en ligne : www.cma.nc (rubrique Documentations/Chiffres et études Observatoire)



Concours ouvert !

Le 30 septembre 2013 : c'est la date limite pour s'inscrire au prestigieux concours « Un des meilleurs ouvriers de France ». Mettant l'excellence professionnelle à l'honneur, la 25^{ème} session de ce concours est organisée de 2013 à 2015, en plusieurs étapes (épreuves de sélection, jury d'examen,...).

Pour candidater, rendez-vous sur le site officiel www.meilleursouvriersdefrance.org, ou bien contactez le commissaire local par mail : nicolas.danis.pro@gmail.com

Des locaux pour les artisans d'art

Vous recherchez un local commercial et vous êtes lapidaire, potier, sculpteur...

La Maison des artisans propose actuellement à la location, à conditions avantageuses, quatre ateliers-boutiques.

D'une surface de 30 m² au sol +15 m² de mezzanine, chacun de ces locaux est adapté à l'activité d'un artisan... d'art, de préférence.

Renseignements auprès de Bertrand VAN HALLE au 27 56 85 et 77 30 90 ou artisans@canl.nc



Les futurs cœurs de quartiers : une aubaine pour les commerçants et les artisans

Dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Nouméa et de son futur Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), une dizaine de zones de la ville ont été identifiées comme « cœurs de quartier ». Ces zones feront l'objet de prescriptions d'urbanisme particulières afin de favoriser l'implantation d'activités commerciales et artisanales qui permettent de structurer le tissu urbain et contribuent à l'émergence de centres de quartiers dans l'esprit « village ». Si vous avez le projet de créer une laverie, un magasin de fleurs, une boulangerie, une boucherie, une cordonnerie ou toutes autres activités artisanales, commerciales ou de services particulièrement adaptées au milieu urbain, vous pouvez vous rapprocher du service de la gestion des actes d'urbanisme (SGAU) à l'annexe Ferry de la Mairie de Nouméa, Tél. : 27 07 16, afin de prendre connaissance des différentes zones où vous serez particulièrement les bienvenus. À noter que le PUD est actuellement en cours de révision et que ces zones ne seront rendues définitives qu'à son approbation prévue en mai 2013. Cependant vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la ville de Nouméa à l'adresse suivante : www.noumea.nc/vivre-noumea/urbanisme/le-plan-durbanisme-directeur-pud
Plus d'infos sur les PUD : voir page 36

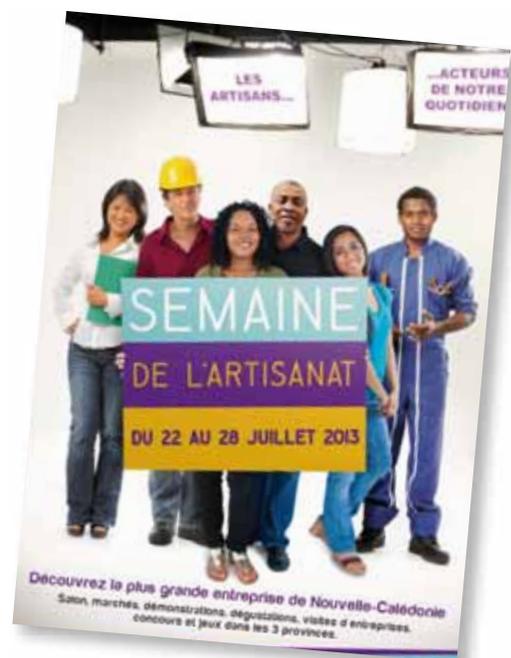
Semaine de l'artisanat : faites-vous connaître

Actuellement en préparation, la deuxième édition de la Semaine de l'artisanat se déroulera du 22 au 28 juillet sur l'ensemble du territoire ! Comme en 2011, la Semaine de l'artisanat, reste un événement festif et ludique où règne la bonne humeur, avec pour objectifs de :

- **Faire connaître au plus grand nombre l'artisanat**, un secteur économique incontournable de la Nouvelle-Calédonie.
- **Promouvoir les valeurs de l'artisanat** : le savoir-faire, l'indépendance, l'esprit d'entreprise, la proximité.
- **Valoriser les réussites professionnelles**. Montrer l'artisanat comme voie d'épanouissement, de réussite et de promotion sociale.
- **Sensibiliser les jeunes sur des métiers** d'avenir et leur faire découvrir l'apprentissage de 16 à 25 ans.

Animations, exposition photos, salon, portes-ouvertes, jeu de l'artisanat, vous souhaitez participer ?

**Plus d'infos et préinscription : www.semaine-artisanat.nc
ou par mail service.com@cma.nc**





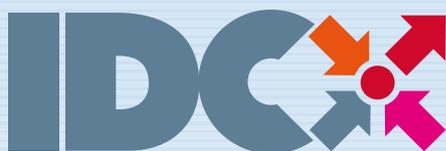
Convention entre la CMA et la BCI

Une convention de partenariat a été signée en février entre la CMA et la BCI. Elle vise à accompagner le développement économique des entreprises artisanales par l'amélioration de leur relation avec la Banque, et prolonge une démarche partenariale engagée depuis 2009. Concrètement, les actions mises en place sont :

- **Des avantages concrets** : La BCI s'engage à commercialiser une offre de produits et services sur-mesure et à des conditions spécifiques en direction des artisans : c'est La Convention Artisan.
 - **L'optimisation de l'accompagnement** des chefs d'entreprises artisanales pour prévenir les situations de difficulté des entreprises.
 - **La formation des agents BCI et CMA** aux problématiques des entreprises artisanales et bancaires.
- De plus, la BCI a ouvert le 25 mars dernier une « agence PRO » au 117, avenue du Général de Gaulle, à l'Orphelinat (face au jardin d'enfants). Cette agence est destinée à la clientèle des professionnels et notamment des artisans, autant pour leurs besoins à ce titre que privé. L'objectif étant de mettre à disposition d'une clientèle définie, une équipe parfaitement spécialisée !



ÉTUDE PROSPECTIVE EMPLOI-FORMATION 2013



Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie



Employeurs,

Vous avez reçu en février un questionnaire par mail ou par courrier (également téléchargeable sur le site www.idcnc.nc, dans la rubrique statistiques/enquêtes en cours/étude prospective 2013).

Merci de le compléter et de le retourner à l'IDC-NC avant le 30 juin 2013.

Les 5 thèmes abordés sont :

- L'appréciation du secteur
- Les effectifs de l'entreprise
- L'entreprise et le recrutement
- Les besoins en emploi
- Les besoins en formation

Nos agents d'études sont à votre disposition pour vous aider

Votre participation est essentielle, elle nous permettra de réévaluer les besoins en emploi et en formation de la Nouvelle-Calédonie, et d'adapter les dispositifs de formation à vos besoins.



Fax : 27 20 79 – Tél : 28 42 98 – Mail : etude.prospective@idcnc.nc



www.idcnc.nc

Foire et Salons à la Maison des artisans

Entrées gratuites

→ Salon Habitat et Déco

Toutes les idées déco pour votre maison (intérieur et extérieur)

Du 4 au 7 avril 2013

→ Marché Broussard

Vente directe du producteur au consommateur : fruits, légumes, achards, confitures, et artisanat d'art

Le vendredi 10 mai de 15h00 à 19h00

→ Salon de l'Artisanat d'Art de l'AMAC

Un salon consacré aux créations des artisans d'art locaux pour la Fête des Mères

Du 18 au 26 mai 2013

→ Salon du Développement Durable

Information et présentation des différentes pratiques respectueuses de l'environnement existantes en NC. Présence des associations environnementales, chambres consulaires, entreprises œuvrant pour le développement durable (solaire, eau, transports et véhicules alternatifs, habitat, innovations technologiques...)

Du 6 au 9 juin 2013

→ La Foire de Bourail

se déroulera les 15, 16 et 17 août 2013



Handicap : aide financière

Les entreprises qui réalisent un investissement dans le but de faciliter l'embauche ou de maintenir l'emploi d'un travailleur handicapé peuvent bénéficier d'une aide financière. Le Fond pour l'Insertion Professionnelle (FIP) peut prendre en charge une partie des dépenses nécessaires à l'adaptation des machines ou outillages, l'aménagement du poste et du lieu de travail ainsi que de ses accès. La demande d'aide peut être retirée à la direction du travail et de l'emploi (DTE) au 12 rue de Verdun à Nouméa (Tél. standard : 27 55 72 Ligne directe : 27 04 87) ou téléchargée sur le site www.dtenc.gouv.nc

Attention, la demande doit être formulée avant le début de l'action envisagée.

Une initiative pour soutenir les artisans

Afin de développer le processus d'accompagnement et de financement des entreprises du secteur artisanal, une convention de partenariat vient d'être signée entre la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et l'Association Initiative Nouvelle-Calédonie. Cette convention formalise une collaboration active entre les deux partenaires.

Pour rappel, Initiative NC accompagne et finance la création, le développement et la reprise d'entreprises, notamment artisanales. En effet, l'association propose des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, en complément d'un prêt bancaire, pour des projets de 3 à 30 millions de francs. Le financement peut atteindre 25 % du montant du projet, plafonné à 4 millions. Ses prêts sont remboursables sur 5 ans au maximum et peuvent inclure une période de différé d'un an.

**Plus d'infos : Isabelle LARAN – responsable Initiative NC
Tél. : 24 40 14 - i.laran@initiative-nc.com**

€ Eau, soleil, charbon...
ENERCAL exploite toutes les énergies.



Amenagement hydroélectrique - Yaté



L'énergie de tous les défis !

Depuis longtemps, ENERCAL a conscience de l'enjeu environnemental.

En exploitant des énergies renouvelables comme l'eau et le soleil, ENERCAL s'inscrit dans l'avenir.

Les 3 aménagements hydrauliques (Yaté, Néaoua, Tu), les 9 microcentrales hydrauliques réparties sur le territoire, les 596 installations photovoltaïques, la ferme solaire de Maré, les centrales hybrides des îlots Yenghébane et Yandé en Province Nord, témoignent du savoir-faire d'ENERCAL.



Même la biomasse n'est pas oubliée et la centrale de Ouenghé à Ouvéa fonctionnant à l'huile de coprah peut couvrir 30% de la consommation de l'île.

Développement durable et protection de l'environnement sont des enjeux de tous les jours pour ENERCAL.

C'est cette volonté qui garantit notre énergie de tous les défis.

ENERCAL

L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

26 avril : Journée mondiale Santé-Sécurité

« Au travail tous acteurs, tous responsables ! », c'est le thème de la 18^{ème} édition de la journée mondiale santé-sécurité dans l'entreprise qui se déroulera le 26 avril prochain. Afin d'impliquer les salariés sur ces questions primordiales pour les entreprises du territoire, une campagne d'information est en cours pour annoncer la création de la fonction officielle de « relais santé sécurité au travail » (RSST). Le principe ? Sur la base du volontariat, un salarié de l'entreprise endosse une mission de conseil et de report d'informations à sa hiérarchie pour les questions de santé et de sécurité dans son cadre de travail. Pour devenir « entreprise partenaire » de cette campagne, rapprochez-vous de la DTE d'ici le 24 avril. Vous recevrez alors un ensemble d'outils pour mettre en œuvre votre « relais santé sécurité » : bulletin d'information, affiche, notes explicatives ainsi qu'un kit, destiné à valoriser la personne RSST volontaire au sein de votre entreprise. Les 500 premiers relais SST seront formés à leur nouvelle mission par la Direction du travail et de l'emploi, à l'initiative de cette campagne. **Plus d'infos et adhésion des entreprises partenaires : www.dtenc.gouv.nc**



UPA-NC
UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE

Nouveau président

L'UPA-NC regroupe en son sein de nombreux syndicats professionnels, allant des métiers de bouche à ceux de la beauté et du bien-être, de la santé et de l'artisanat d'art. Lors de son assemblée générale du 25 février dernier, le Bureau de l'UPA-NC a procédé au renouvellement de son président. Ainsi, Jean-Louis LAVAL succède à Georges LAI THAM à la présidence de La Fédération. Celle-ci fêtera ses 30 ans le 17 juillet 2013, en ouverture de la Semaine de l'artisanat. Rappelons que l'UPA-NC est co-organisateur de cette semaine événementielle au côté de la CMA.

inFORMEZ-vous !

De nouvelles formations ont été mises en place par la CMA pour répondre aux réglementations en vigueur mais également apporter des réponses concrètes aux entreprises concernant la santé et la sécurité des professionnels (chefs d'entreprise et salariés).

EVRP - Formation Évaluation des risques professionnels ; Sensibilisation Amiante Environnemental ; Sensibilisation Amiante Bâtiment ; SST - Formation Sauveteur Secouriste du Travail ; Habilitation Électrique, autant de formations auxquelles vous pouvez participer toute l'année à la CMA et dans ses antennes.

De plus, tous les artisans qui ont déclaré une adresse e-mail à leur inscription à la CMA, recevront par ce biais, quatre fois par an, une Newsletter les informant des formations à venir.

Si vous ne recevez pas cette Newsletter, contactez le Centre des formalités au 28 07 49 pour indiquer votre adresse e-mail.



Matinées et soirées de la prévention : à noter dans votre agenda



Pour tout savoir sur l'évolution de la réglementation et rester en veille en matière de santé sécurité, la Direction du Travail et de l'Emploi vous convie à ses matinées et soirées Prévention, qui se déroulent :

| | |
|---|--|
| À Nouméa , au Ramada Plaza | Matinée 8h00/12h00 - Soirée 16h30/18h30 |
| 22 mai | Les outils de la santé et sécurité au travail |
| 19 juin | Dialogue social dans l'entreprise |
| À Koné , antenne de la CMA de Koné | Soirée 16h30/18h30 |
| 29 mai | Coordination Santé-Sécurité sur les chantiers |

Plus d'infos : consulter le site Internet www.dtenc.gouv.nc (rubrique santé et sécurité au travail)
Inscription obligatoire : Isabelle VERLAGUET - Tél. : 27 81 65 - E-mail : isabelle.verlaguet@gouv.nc

Proverbe :
Les bons ouvriers ont de bons outils...

BT 50 DX
TURBO DIESEL - DOUBLE CABINE
L'outil indispensable

1 767 000^F
*Hors TGI + défiscalisation**

>>> REPRISE DE VOTRE ANCIEN VEHICULE**

Parking Hickson

MAGENTA
TÉL. 24 39 20

VALLÉE DU TIR
TÉL. 24 39 30

yellow box Photo non contractuelle. Dans la mesure des stocks disponibles.

*Prix indicatif à confirmer en concession. Prix public : 2 495 000 F TTC ** Voir conditions en concession.

FORMATIONS CMA

Agenda

✳ INFORMATIQUE

➔ Initiation informatique

24 au 26 juin > Nouméa

25 au 27 juin > Lifou

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les débutants qui veulent se familiariser avec l'outil informatique.

- Découvrir le WEB et WORD
- S'initier au traitement des documents

➔ Perfectionnement informatique (niveau 1)

21 au 23 mai > Ouvéa

10 au 12 juin > Koné

20 heures - Prix : À déterminer

Pour les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en informatique (WORD, EXCEL, Internet, messagerie électronique).

✳ DEVIS-FACTURE-GESTION

➔ Gestion d'entreprise > Logiciel Euréka « Tenue de comptes »

15 au 26 avril > Nouméa

13 au 15 mai > Nouméa

03 au 14 juin > Nouméa

22 au 24 avril > Koné

21 au 23 mai > Koumac

27 au 29 mai > La Foa

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les conjoints d'artisans, créateurs d'entreprise, et chefs d'entreprise soumis au régime fiscal du forfait.

- Élaborer le compte de résultat et le bilan
- Analyser le compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion et la gestion prévisionnelle
- Analyser le bilan : les équilibres à respecter
- Acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EURÉKA ou sur support papier

➔ Devis-Facture > Logiciel EURÉKA

16 au 18 avril > Nouméa

16 mai > Nouméa

04 au 06 juin > Nouméa

24 avril > Ouvéa

06 mai > Poindimié

21 mai > Koné

7 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

- Enregistrer les paramètres nécessaires aux calculs des prix unitaires
- Créer un devis et une facture
- Créer des situations de paiement des travaux
- Créer une facture liée à une situation
- Enregistrer des règlements par situation
- Suivre les coûts par chantier

➔ Calcul des prix

03 au 04 avril > Ouvéa

21 au 22 mai > Lifou

14 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Tout public - Futur créateur d'entreprise - Entrepreneur qui souhaite mieux maîtriser ses coûts et ses tarifs.

✳ FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport routier de personnes

15 au 19 avril > Nouméa

03 au 07 juin > Nouméa

10 au 14 juin > Nouméa

08 au 12 avril > Lifou

13 au 17 mai > Koumac

27 au 31 mai > Koné

38 heures - Prix : 57 000 F

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

➔ Habilitation électrique

08 avril > Nouméa

03 juin > Koné

8 heures - Prix : 24 000 F

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations

sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension. Cette habilitation est nécessaire pour certains appels d'offres émanant des collectivités.

➔ Agencement stand, décoration et événementiel

10 au 11 juin > Poindimié

14 heures - Prix : 37 000 F

➔ Réponses aux appels d'offres

22 au 24 avril - 29 au 30 avril -

06 au 07 mai > Nouméa

56 heures - Prix : 19 000 F

Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres.

✳ FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Sensibilisation Amiante Bâtiment

02 avril > Koné - 25 avril > Nouméa

4 heures - Prix : 12 000 F

Connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention.

➔ Sensibilisation Amiante Environnemental

02 avril > Koné - 25 avril > Nouméa

4 heures - Prix : 12 000 F

Connaître les bases de la réglementation amiante et être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans (avec tarifs préférentiels), conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

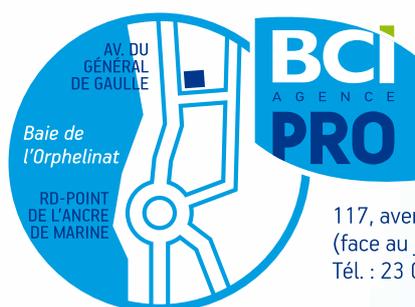
À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette BERNARD à Nouville : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc
Pour une formation en province Nord, contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.



L'agence dédiée aux artisans et aux professionnels



Vous êtes artisan ou professionnel,
la **nouvelle agence PRO** de la BCI est faite pour vous !
L'agence PRO, c'est une équipe de spécialistes à votre service,
pour tous vos besoins professionnels et privés.

117, avenue du Général de Gaulle - Nouméa
(face au jardin d'enfants de l'Orphelinat)
Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44 - agence.pro@bci.nc

+ d'info au **256 990**
coût d'un appel local

► www.bci.nc



Banque Calédonienne d'Investissement • SAEM au capital de 7,5 milliards XPF
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 • RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

FORMATIONS CMA

Formation : Sensibilisation Amiante Bâtiment



Pour répondre aux réglementations en vigueur mais également apporter des réponses concrètes aux entreprises concernant la santé et la sécurité des professionnels (chefs d'entreprise et salariés), la CMA a mis en place une formation « Sensibilisation Amiante Bâtiment ».

L'objectif de cette nouvelle formation est double : protéger les professionnels sur leur lieu de travail et respecter les obligations réglementaires.

➔ **Public concerné :**

Artisans secteur du bâtiment (électriciens, maçons...).

➔ **Objectif :**

- Connaître les principales caractéristiques physico-chimiques de l'amiante.
- Disposer des bases de la réglementation amiante.
- Être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.
- Connaître les principes généraux de prévention et de protection vis-à-vis du risque amiante.
- Connaître les étapes de prise en compte de l'amiante dans les activités du bâtiment.

➔ **Moyens pédagogiques :**

Cours et travaux dirigés avec support d'enseignement sur la base de cas pratiques.

Cours présentés sous la forme d'un PowerPoint via un vidéo projecteur.

✳ **CONTENU DE LA FORMATION**

A – Présentation

- L'amiante et les hommes.
- Les caractéristiques physico-chimiques de l'amiante.
- Les dangers de l'amiante.
- L'amiante dans les bâtiments de Nouvelle-Calédonie.

B – Présentation de la réglementation en vigueur

C – Les étapes de la prise en compte de l'amiante

- Identification des activités susceptibles de libérer des poussières d'amiante.
- Principes généraux de prévention et de protection.
- Plan de prévention amiante.

D – Présentation des équipements de protection individuelle

- Efficacité, usage et critères de choix, avantages et inconvénients.

E – Présentation des moyens de protection collective

- Abattage des poussières, arrosage, fixation, confinement, déprimogènes, techniques de travail...



Obligation réglementaire :

Délibération n°211/CP du 15 octobre 1997 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Fiche technique

Durée ? 4 heures

Où ? Centre de Formation Lucien Mainguet à Nouville + Antennes CMA Koné et Poindimié

Nombre de stagiaires par session : 12

Coût : 12 000 F (possibilité d'une aide attribuée par la CAFAT)

Horaires : 8h00 à 12h00

Dates : Le 02 avril à Koné et le 25 avril à Nouméa

Contacts :

CFA Lucien Mainguet Nouméa : 25 97 40

Antenne CMA Koné, Romain Agosti : 47 30 14



TOUT NOUVEAU ISUZU D-MAX



*Hors frais de mise à la route. Photos non contractuelles.



ISUZU
D-MAX

+ FIABLE + ROBUSTE + PERFORMANT + PUISSANT

Avec son ADN de camion, le TOUT NOUVEAU D-MAX va vous surprendre.

Mettez-le à l'essai !

À PARTIR DE

2 795 000 F

 **MENARD - 41 44 72**
AUTOMOBILES

ISUZU

APPRENTISSAGE

Textes : Nelly Jutteau

Menuiserie

→ Benjamin Bru, charpentier à La Foa

Charpentier depuis 10 ans, Benjamin Bru a fait le Tour de France en tant que Compagnon pendant 7 ans, avant de s'installer à son compte, en Nouvelle-Calédonie, il y a 2 ans. Il construit des maisons, des chalets, des bungalows, des terrasses en deck, des extensions, des aménagements intérieurs et extérieurs en ossature bois.

« C'est Gabriel qui m'a contacté. Cela tombait bien car je cherchais quelqu'un. J'avais déjà eu des apprentis à ma charge lorsque j'étais salarié. J'aime transmettre, de la même façon que l'on m'a appris plus jeune. (...) Gabriel travaille bien, il est motivé. Il écoute et comprend vite. » Un peu plus d'un an après avoir commencé son apprentissage, Gabriel est « capable de lire des plans, faire une implantation de chantier, et avec mon aide, il est en mesure de faire une maison de bas en haut, même si pour l'instant il est plus à la pose qu'à la construction ». Benjamin Bru envisage de salarier son apprenti, « s'il continue à bien travailler et s'il a son examen. Mais c'est à lui de voir, selon la voie qu'il aura choisie. »

→ Gabriel Kawa, 17 ans, en 2^e année de CAP menuiserie

Gabriel a passé son BEP travaux, entretien de l'environnement au lycée agricole de Pouembout. À défaut de trouver une formation en charpente bois, il s'inscrit en CAP menuiserie, « Je voulais faire de la charpente, en fait, c'est pour cela que j'ai cherché une entreprise dans ce domaine. J'aime le bois et bâtir de grandes choses. Je suis fier quand j'ai terminé un bâtiment. J'apprends à faire des charpentes mais aussi des decks, des parquets flottants, des planchers. J'apprends beaucoup de choses aussi en cours avec mes profs. Certaines matières me servent ensuite en entreprise. » Ses projets après le CAP ? « Prendre des vacances ! En fait, je ne sais pas encore, j'aimerais continuer dans l'aménagement paysager pour mettre en commun la charpente et la filière que j'ai suivie au lycée ».



Compétences acquises durant le CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier

L'apprenti titulaire d'un CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Relever les mesures, lire un plan
- Tracer et dessiner
- Usiner le bois et les matériaux associés
- Monter et assembler des meubles
- Effectuer des travaux neufs, d'entretien et de réhabilitation
- Réaliser des ouvrages en bois et matériaux

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la menuiserie, renseignez-vous au 25 97 40 auprès d'Isabelle Masquelin, chargée de relations entreprises au CFA Lucien Mainguet. Demande d'agrément en ligne sur : www.cma.nc

Interdiction de fumer au CFA

Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est interdit de fumer dans l'enceinte du Centre de Formation Lucien Mainguet. Cette nouvelle réglementation fait suite à la loi de pays du 6 août 2012, et applicable au 1^{er} février, interdisant de fumer dans les « lieux affectés » à « usage collectif » (art.1^{er}) et notamment dans tout établissement d'enseignement destinés à l'accueil, la formation ou à l'hébergement des mineurs (art.2). Cette interdiction s'applique à tous : personnel du centre, apprentis et public qui doivent désormais fumer à l'extérieur du bâtiment.



INTERDICTION DE FUMER
DANS L'ETABLISSEMENT



loi de pays - Délibération n°202 du 6 août 2012
Article 1er : Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
Article 2 : L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'applique à tout établissement d'enseignement ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Appel aux anciens diplômés

Le Centre de Formation Lucien Mainguet fête ses 20 ans cette année. Pionnière de l'apprentissage sur le territoire, la Chambre de métiers et de l'artisanat a formé, via son organisme de formation, 2 500 jeunes calédoniens depuis 1993, dans les métiers de bouche, du bâtiment, des services à la personnes et de la production. Pour célébrer cet anniversaire le CFA fait appel à ses anciens apprentis : qu'êtes-vous devenus ? Avez-vous poursuivi vos études ? Êtes-vous salariés ? Chefs d'entreprises ?

Témoignez de votre expérience en contactant Aïcha Turi par téléphone au 25 01 74 ou par e-mail : aicha.turi@cma.nc

Tontouta Services



• Espaces verts • Ramassage déchets

Tontouta Services : BP 24 - 98 840 Tontouta - Tél/Fax : 35 11 40 - GSM : 78 11 67



Initiations gratuites



Plus de mille artisans ont déjà bénéficié d'initiations gratuites à l'informatique et à Internet en participant à des sessions adaptées à leurs usages professionnels. Pourquoi pas vous ?



➔ Choisissez une session !

Inscrivez-vous par téléphone, suivez votre session dans l'une de nos antennes, recevez votre « Passeport pour l'Économie Numérique » et un dossier informatif sur le thème de la session choisie.

* LE B.A.BA DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET

Bien choisir son matériel informatique

Qu'est-ce qu'un ordinateur ? Comment le choisir ? Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, les bases pour s'y retrouver.

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Outils pratiques pour la gestion informatique de votre entreprise au quotidien

Comment gagner en temps et en efficacité grâce à l'informatique ? Solutions concrètes pour bien utiliser les outils de messagerie, gérer ses stocks, la paie de ses salariés, la comptabilité, etc.

* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

2 logiciels Devis/Facture et Tenue de comptes simplifiée, spécialement conçus pour l'entreprise artisanale.

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Créer son site Internet, son blog ou sa page professionnelle

Pour découvrir l'utilité d'afficher son entreprise sur Internet et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

* OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Les bons réflexes pour trouver l'information et gagner du temps

Comment trouver rapidement l'information dont vous avez besoin sur Internet ? Les sites utiles à consulter ?...

* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Protéger vos données et pérenniser votre entreprise

Comment protéger vos données ? Que faut-il sauvegarder ? Quels sont les dangers d'Internet et les solutions pour y remédier ?



* B.A.-BA DE L'INFORMATIQUE ET INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 18/04/2013 > 16h-18h
- ➔ Mardi > 11/06/2013 > 16h-18h

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 08/04/2013 > 16h-18h

* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 04/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 23/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 07/05/2013 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 23/05/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 04/05/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 13/05/2013 > 9h-11h

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Mardi > 07/05/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 07/05/2013 > 16h-17h30

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 16/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 21/05/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 27/05/2013 > 9h-11h

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 23/05/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 21/05/2013 > 16h-17h30

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 09/04/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 22/04/2013 > 9h-11h

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 18/04/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 16/04/2013 > 16h-17h30

La Foa > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 17/04/2013 > 16h-17h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 22/05/2013 > 16h-17h30

* OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 02/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 14/05/2013 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 06/06/2013 > 16h-17h30

La Foa > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mardi > 30/04/2013 > 16h-17h30

* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 25/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 28/05/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 10/06/2013 > 9h-11h

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 04/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 06/06/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 02/04/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 04/06/2013 > 16h-17h30

La Foa > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 03/04/2013 > 16h-17h30

Je veux de la papeterie de pro.
Et moins chère.

Je l'aurai !

Informatique • Bureautique • Reprographie
Mobilier • Consommables • Fournitures de bureau

OFFICE
Plus

www.officeplus.nc
65 avenue Foch

Tél : 24 20 40
Fax : 27 89 32

*Sur justificatif de votre activité. Offre valable jusqu'au 30/06/2013. Voir conditions en magasin.

SPECIAL

PNEUS UTILITAIRES

15%

DE REMISE POUR VOUS
ARTISANS*
LIBERAUX, PATENTÉS

Utiles
pour tous métiers
toutes épreuves

PIRELLI
PUISSANCE MAÎTRISÉE

WEST LAKE

TRIANGLE

YOKOHAMA

MARANGONI



SGIA
PNEUS

26 32 36

SANS RENDEZ-VOUS
71, rue E. Lignon
Montaigne Couvaine



INFORMATIQUE ET INTERNET



INFO FUTÉE

Le site Internet de la CAFAT offre un outil de simulation en ligne qui permet en quelques clics d'estimer le montant annuel, trimestriel et/ou mensuel des cotisations RUAMM à verser cette année, selon l'option choisie (intégration partielle ou complète, avec ou sans prestations espèces). Il suffit pour cela de renseigner quelques champs concernant votre situation (année de naissance, régime d'imposition...) et de connaître vos ressources 2013. Un outil pratique pour anticiper ses charges et pour comparer les coûts des différentes options pour faire évoluer sa couverture sociale. À partir de la page d'accueil cliquez sur « Employeurs/indépendants » puis « Outils » et « Calcul des cotisations des travailleurs indépendants ».

www.cafat.nc



UN ARTISAN SUR INTERNET

L'entreprise Pacifique Or crée, personnalise, répare et transforme les bijoux depuis 30 ans pour l'enseigne calédonienne Diam's. La rubrique « savoir-faire » de son site Internet, permet de découvrir les différentes étapes de fabrication d'un bijou, de la conception 3D au sertissage optique en passant par la mise en plâtre, la fonte, la retouche et l'assemblage. Un film, consultable en ligne, retrace l'art et la technique de la confection. Les rubriques « bijoux » et « perles » offrent une sélection de modèles, et permettent d'effectuer des commandes et paiements en ligne jusqu'à la livraison des précieux produits.

www.diams.nc



SITE UTILE

Le site de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie a fait peau neuve. Il propose notamment deux entrées pour accéder aux informations du Point A qui organise le recrutement des apprentis pour les trois chambres consulaires : soit par l'onglet « Se former » qui propose deux sous-rubriques « je suis étudiant/jeune » pour accéder aux formations par niveau, par diplôme, par métier ou encore par Centre de formation, et « Je suis chef d'entreprise/salarié » qui permet d'avoir toutes les informations nécessaires sur la formation professionnelle continue, le recrutement d'un apprenti du CFA ou celui d'un stagiaire.

www.cci.nc



Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la païerie du territoire, avant le :

*** 10 AVRIL 2013** → **MUTUELLE**

- Paiement des cotisations de la mutuelle du Commerce pour le mois de mars 2013.

*** 15 AVRIL 2013** → **CRE IRCAFEX**

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 1^{er} trimestre 2013.

*** 20 AVRIL 2013** → **MPL**

- Prélèvement cotisation du mois de mai 2013 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

*** 30 AVRIL 2013** → **DNS**

- Dépôt de la déclaration nominative des salaires 2012 aux services fiscaux.

*** 30 AVRIL 2013** → **CAFAT**

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 1^{er} trimestre 2013.

→ **CES**

- Paiement de la CES du 1^{er} trimestre 2013 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

→ **TSS**

- Paiement TSS du 1^{er} trimestre 2013 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

→ **IRPP**

- Dépôt de la déclaration des revenus 2012 des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physique au régime du réel simplifié ou du réel.

→ **RS**

- Dépôt de la déclaration d'activité des entreprises soumises au RS et clôturant leur exercice au 31/12/2012.

→ **IS**

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/09.
- Paiement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/05.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/12/2012.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/12.

*** 10 MAI 2013** → **MUTUELLE**

- Paiement des cotisations de la mutuelle du Commerce pour le mois d'avril 2013.

*** 20 MAI 2013** → **MPL**

- Prélèvement cotisation du mois de juin 2013 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

*** 31 MAI 2013** → **IS**

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/10.
- Paiement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/06.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/01/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/01.

*** 10 JUIN 2013** → **MUTUELLE**

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mai 2013.

Lagoon
Internet - Téléphonie - Vidéo

On ne vous promet pas la Lune...
ON VOUS OFFRE LE MONDE !

N° unique : 28 88 99
contact@lagoon.nc - www.lagoon.nc

Avec **L@BOX**
VoIP - Téléphonie sur Internet

TÉLÉPHONEZ EN ILLIMITÉ VERS 100 DESTINATIONS
pour seulement **1050 € TTC / MOIS**

Communications GRATUITES entre Box locales.
Hotline : 63 36 67 03 GRATUIT
Standard : 63 28 86 99 GRATUIT
Ligne avec numéro métropolitain pour être appelé depuis la France au tarif local.

* Offre monde : appels vers les fixes de 100 destinations (hors forfaits facturés) + Numéro ToIP locale et métropolitain



Passer en société : pourquoi, quand, comment ?



Si 84 % des établissements inscrits au Répertoire des métiers de la CMA ont un statut d'entreprise individuelle, les artisans calédoniens tendent à recourir de plus en plus à un statut sociétal. En effet, la part des sociétés et autres statuts progresse de +8,1 % en 2012.

➔ POURQUOI PASSER EN SOCIÉTÉ ?

Cette volonté peut être liée à différentes raisons : s'associer, protéger son patrimoine et sa responsabilité personnelle, payer moins d'impôt, donner de la visibilité à ses partenaires sur son activité et ses comptes, valoriser le capital que vous investissez dans votre entreprise.

Mais se constituer en société, implique des contraintes et des formalités à prendre en compte avant de prendre une décision.

➔ QUAND PASSER EN SOCIÉTÉ ?

* Les facteurs à prendre en compte

La protection du patrimoine personnel est l'une des raisons les plus courantes pour passer du statut d'entreprise individuelle en société.

Les risques encourus par le dirigeant et sa famille en cas de difficultés professionnelles sont l'un des principaux sujets d'interrogation des créateurs d'entreprise.

En effet, le choix de l'exercice de son activité professionnelle en société est souvent le moyen le plus sûr pour protéger son patrimoine personnel de ses créanciers professionnels.

Concernant la responsabilité des associés, les sociétés de capitaux limitent la responsabilité des associés au montant de leurs apports.

* Les répercussions sur la fiscalité

L'impôt sur les Sociétés (IS) est dû par les sociétés de capitaux. Il frappe le bénéfice réel réalisé par la société. Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % (35 % pour les activités minières) mais il existe un taux réduit à 15 % sur les 5 premières millions de bénéfice. Pour bénéficier du taux réduit, le chiffre d'affaires doit être inférieur à 200 millions de francs, le capital entièrement libéré et détenu à 75 % au moins par des individus. Les conseils d'un professionnel de la comptabilité vous permettront de comparer et de projeter vos gains fiscaux entre l'imposition à l'IRPP (statut Entreprise Individuelle) et l'Impôt sur les Sociétés.

Le statut de l'EURL (SARL ne comportant qu'un seul associé) permet de choisir entre l'impôt sur le revenu (IRPP), régime de droit et l'impôt sur les Sociétés (IS), régime optionnel. Attention l'option à l'IS est irrévocable.

* La crédibilité face aux partenaires

L'exercice en société peut permettre de donner du poids et de la crédibilité dans les relations avec les partenaires financiers (banques, ICAP, Promosud...), car leur garantie sera plus élevée, notamment du fait de l'existence d'un capital social.

De plus, exercer en société permet d'accueillir, si besoin est, de nouveaux associés, et implique de fait de l'imposition sur les sociétés, de tenir une comptabilité, témoin fidèle de la santé de votre entreprise pour vos interlocuteurs.



➔ COMMENT PASSER EN SOCIÉTÉ ?

Le passage en société va nécessiter la mutation (transfert) de l'entreprise individuelle vers la société, soit par apport soit par cession selon les cas.

Pour réaliser cette opération il convient de faire appel à un professionnel qui vous orientera sur le meilleur montage et vous chiffrera en détail les frais liés à cette opération : rédaction des actes, parution des annonces légales, droits d'enregistrement à régler au Trésor public... Ensuite il se chargera de l'ensemble de la procédure jusqu'aux formalités d'immatriculation de la société et de radiation de votre entreprise individuelle.

Plus d'infos : www.1012.nc : Professionnels de la comptabilité

* Auprès du CFE de la CCI

Le CFE de la CCI réceptionne votre demande d'immatriculation en tant que société artisanale pour le compte du Registre du Commerce et des Sociétés géré par le greffe du Tribunal du commerce.

Il la transmet au service du Répertoire des métiers de la CMA, qui après réception du dossier RM complet, le fait suivre au service RIDET.

Celui-ci attribue le numéro RIDET et envoie la demande d'immatriculation au service des patentes. Le service RM procédera à votre immatriculation dès transmission du KBIS par le Registre du Commerce.

Attention : votre numéro RIDET ne sera délivré que si vous réalisez l'ensemble des formalités (dossier Registre du Commerce, patente, RIDET et RM) auprès du CFE de la CCI.

« Réalisé en collaboration avec Lisa Sanchez - La Juridique »

➔ SARL ET EURL EN BREF...

➔ Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Lorsque plusieurs personnes physiques ou morales souhaitent s'associer pour exercer une activité commerciale.

➔ Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Lorsqu'un chef d'entreprise souhaite entreprendre seul, tout en protégeant son patrimoine personnel. Cette forme juridique est comparable à la SARL, à la différence qu'elle ne comporte qu'un seul associé et bénéficie du choix de son régime fiscal (IRPP ou IS).

➔ SARL

Avantages

- Le patrimoine personnel de chaque associé est protégé
- Il existe une complémentarité dans les apports de chaque associé (argent, savoir-faire, clientèle etc...)

Inconvénients

- Les formalités de création et de fonctionnement sont rigoureuses

➔ EURL

- L'associé unique est maître de son affaire tout en mettant son patrimoine personnel à l'abri
- Il dispose du plus large choix d'options fiscales (IRPP/IS)

- L'associé unique doit se conformer à des formalités de création et de fonctionnement plus rigoureuses que celles de l'entreprise individuelle

Plus d'infos ou conseils :

➔ Fiche Info « Le choix juridique » à consulter en ligne sur le www.cma.nc rubrique Documentations ou en libre-service à la CMA et dans ses antennes.

➔ Contact : Service de Développement Économique de la CMA : Tél. : 28 23 37

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG → SALAIRE MINIMUM GARANTI → **899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169 h)**
 SMAG → SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI → **764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169 h)**

* BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **868 F**
 Avenant n° 27 du 2 mars 2012 - Étendu JONC n° 8809 du 2/08/12
 → Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

* BOULANGERIE PÂTISSERIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} juin 2012 : **893 F**
 Avenant n° 16 du 9 mars 2012 - Étendu JONC n° 8800 du 5/07/12
 → Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1^{er} mai - 1^{er} janvier - 2 jours variables fixés en entreprise

* COIFFURE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **932 F**
 Avenant n° 15 du 16 février 2012 - Étendu JONC n° 8800 du 5/07/12
 → Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord** > 1^{er} mai

* COMMERCE ET DIVERS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **765 F**
 Avenant n° 31 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12
 → Jours fériés chômés : **3 jours obligatoires, article 28 de l'accord** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
4 autres jours recommandés > Lundi de Pâques - Lundi de Pentecôte - 24 septembre (Fête locale) - 1^{er} novembre

* ESTHÉTIQUE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2011 : **1 068 F**
 Avenant n° 7 du 10 janvier 2011 - Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11
 → Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

* HÔTELS - BARS - CAFÉS...

→ Voir grille salariale
 Avenant n° 17 du 6 mars 2012 - Étendu JONC n° 8800 du 5/07/12
 → Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet - 24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

* INDUSTRIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **753 F**
 Avenant salarial n° 26 du 13 février 2012 - Étendu JONC n° 8786 du 22/05/12
 → Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

* INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**
 Avenant n° 16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC n° 8800 du 5 juillet 2012
 → Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord** > **3 jours obligatoires** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
+ 3 jours choisis en fin d'année en entreprise pour l'année suivante

* TRANSPORTS SANITAIRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**
 Avenant salarial n° 11 du 21 décembre 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12
 → Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code de travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.



Nos permanences et visites d'entreprises



Permanences

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes.

Horaires : 9h00-11h30

Province Sud

Contact CMA > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS** (à la mairie)
 - Vendredi 05 avril
 - Vendredi 03 mai
 - Vendredi 07 juin
- ➔ **BOURAIL** (à l'antenne de la Province Sud)
 - Mercredi 10 avril
 - Jeudi 11 avril
 - Mercredi 24 avril
 - Jeudi 25 avril
 - Mercredi 22 mai
 - Jeudi 23 mai
- ➔ **THIO** (à la mairie)
 - Vendredi 19 avril
 - Vendredi 17 mai

Province Nord

Contact CMA > **Poema LAI AH CHE** - Tél. : 47 68 56

- ➔ **OUÉGOA** (à la mairie)
 - Lundi 08 avril
 - Lundi 13 mai
 - Lundi 20 mai
 - Lundi 10 juin



Visites

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise. Prendre rendez-vous pour une des dates suivantes :

Province Sud

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **NOUMÉA - MONT-DORE - YATÉ - PAÏTA**
Tous les mardis et vendredis

Contact CMA > **Grégory ARMANDO** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **DUMBÉA - NOUMÉA**
Tous les mardis et mercredis

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS**
Vendredi 05 avril
Vendredi 03 mai
Vendredi 07 juin
- ➔ **BOURAIL**
Mercredi 10 avril
Jeudi 11 avril
Mercredi 24 avril
Jeudi 25 avril
Mercredi 22 mai
Jeudi 23 mai
- ➔ **THIO**
Vendredi 19 avril
Vendredi 17 mai

Province Nord

Contact CMA > **Poema LAI AH CHE** - Tél. : 47 68 56

- ➔ **OUÉGOA** (à la mairie)
 - Lundi 08 avril
 - Lundi 13 mai
 - Lundi 20 mai
 - Lundi 10 juin

MON ENTREPRISE



© ANCIPT

BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
**Dumbea
sur mer**
nouvelle ville, nouvelle vie

Zoom sur le bâtiment

Parmi les quatre secteurs regroupés dans l'artisanat, le bâtiment est le poids lourd et regroupe à lui seul 58 % des 12 000 entreprises artisanales calédoniennes.

nfoMétiers vous propose un état des lieux côté artisans, à l'heure où les acteurs du secteur du bâtiment s'inquiètent du ralentissement de l'activité lié à des facteurs conjoncturels et structurels : fin des grands chantiers et de la construction de l'usine du Nord, baisse de la commande publique, mise en place de la taxe communale d'aménagement (TCA), coup de rabot sur la défiscalisation...

Qui sont les artisans du bâtiment ? Que font-ils ? Comment sont-ils structurés ? De quelle façon sont-ils impactés par la baisse d'activité ? Les années fastes sont-elles derrière nous ? Dans le Nord, quel impact la construction de l'usine a-t-elle sur le tissu artisanal local ? Place aux chiffres.



→ Combien sont-ils ?

Dans l'artisanat, 6 571 chefs d'entreprises exercent leur activité dans le bâtiment au 1^{er} janvier 2013. Un chef pouvant avoir plusieurs établissements, ce sont 6 884 établissements artisanaux, employant de 0 à 10 salariés, qui sont immatriculés au Répertoire des métiers.

Près de **6 artisans sur 10 travaillent donc dans le secteur du bâtiment** en Nouvelle-Calédonie, une proportion très supérieure à la moyenne nationale (autour de 40 %) et des autres territoires ultra-marins.

→ Qui sont-ils ?

96 % des artisans du bâtiment sont des hommes, âgés en moyenne de 43 ans. **Ce secteur est plus masculin et plus jeune** que la moyenne, comparé aux trois autres secteurs de l'artisanat (Alimentation, production manufacturière et services à la personne).

6 artisans sur 10 déclarent travailler seul dans ce secteur, sans salarié, ni apprentis, ni entre-aide familiale.

→ Quel est leur statut juridique ?

84 % des établissements sont des entreprises individuelles. **16 % sont constitués en sociétés** ou autres formes juridiques, dont 93 % en SARL. La part du statut sociétal progresse régulièrement, témoignant de la structuration du tissu artisanal.

→ Où sont-ils ?

8 établissements du bâtiment sur 10 sont localisés en province Sud, dont 73 % sur le Grand Nouméa : Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta regroupent près de 4 900 établissements.

Près de 15% des établissements du bâtiment (989) sont implantés en province Nord, dont près de la moitié exercent sur la zone VKPP (Voh, Koné, Pouembout et Poya).

Enfin, 5% (347 établissements du bâtiment) sont localisés dans les îles Loyauté, dont la moitié à Lifou.



→ Quelle qualification ?

Sur les 6 571 chefs d'entreprises du bâtiment, 1 478 possèdent un diplôme professionnel en lien direct avec leur activité, portant le taux de qualification professionnelle dans ce secteur à 22,5 %.

Ce taux a progressé de 2 points en 3 ans. Pour se différencier vis-à-vis de leur clientèle, les artisans calédoniens peuvent également prétendre à des Titres délivrés par la Chambre de métiers et de l'artisanat sur justificatifs de leur expérience et de leur diplôme ; les « Titre d'Artisan en son métier » et de « Maître artisan en son métier » sont reconnus au niveau national et leur utilisation est strictement protégée. Sur 109 chefs d'entreprises calédoniens disposant de l'un de ces Titres, 63 sont des artisans du bâtiment : 59 disposent du Titre d'Artisan et 4 du Titre de Maître artisan. Leur liste est consultable sur www.cma.nc, rubrique artisan/formation et qualification.

→ Combien gagnent-ils ?

7 artisans du bâtiment sur 10 situent leur chiffre d'affaires moyen annuel en deça de 7 500 000 F. Près de deux tiers des artisans du secteur du bâtiment (65 %) bénéficient de revenus intermédiaires compris entre 150 000 et 500 000 F/mois, dont 43 % entre 150 000 et 300 000 F/mois.

→ Apprentissage

La qualification professionnelle passe également par l'apprentissage qui garantit la transmission de savoir-faire et le renouvellement du secteur des métiers.

En 2012, le Centre de Formation Lucien Mainguet, ainsi que les Maîtres d'apprentissage artisans, ont contribué à la formation de 386 jeunes de 16 à 25 ans. Parmi eux, **40 % suivaient une formation aux métiers du bâtiment**, soit 149 jeunes. Les formations, de niveau CAP, Mention Complémentaire et Brevet Professionnel, permettaient l'année dernière aux jeunes d'obtenir un diplôme dans les métiers de l'électricité, du carrelage, de l'installation sanitaire, du froid et de la climatisation, de la peinture et de la serrurerie-métallerie.

→ Quelles activités exercées ?

Les métiers du bâtiment sont diversifiés : en Nouvelle-Calédonie, on y dénombre 54 corps de métiers différents sur les 267 au total que comptent les quatre secteurs de l'artisanat (bâtiment, services, production manufacturière et alimentation).

34 % des établissements du bâtiment exercent des activités de « **maçonnerie et gros œuvre** », et « **construction et réhabilitation** de bâtiments résidentiels et non résidentiels ». Les « **travaux de peinture** » sont également bien représentés, avec près de **12 %** des établissements du secteur.

Les « **travaux d'installation électrique** » et de « **terrassement, démolition, d'artificiers et de forages** », comptent respectivement **675 et 614 établissements**, soit 10 et 9 % des établissements calédoniens du bâtiment.

→ Embauchent-ils ?

Le bâtiment est le premier pourvoyeur d'emplois salariés dans le secteur des métiers. Tous secteurs confondus en 2012, sur 1 359 entreprises artisanales qui emploient, 52 % sont issues du bâtiment.

50 % des employés de l'artisanat exercent dans des entreprises du bâtiment¹. Ainsi, 2 583 personnes étaient salariées d'entreprises artisanales du bâtiment en 2012. Parmi elles, 1 011 ont travaillé au sein d'entreprises comptant 6 à 10 salariés.

Les 712 entreprises artisanales du bâtiment qui ont employé l'année dernière représentent 10 % des entreprises du secteur. Le nombre moyen de salariés par établissement y était de 3,6. Par deux fois, le nombre de salariés dépasse la barre des 3 000 personnes dans les entreprises artisanales du bâtiment, en 2008 et en 2011.

¹ D'après les données de l'ISEE et la CAFAT au 30 septembre 2012

Un secteur en expansion depuis 10 ans

Tiré par les grands projets structurants, l'urbanisation et une commande publique et privée dynamique, le bâtiment s'est considérablement développé. Depuis 2003, le nombre d'établissements artisanaux calédoniens du secteur n'a fait qu'augmenter, comptant près de 2 000 établissements de plus, soit une progression des effectifs du secteur de 40 % en 10 ans en 2012.

Sur cette période, le nombre d'établissements du bâtiment a augmenté en province Sud de 49 %, avec 1 814 entreprises de plus en activité. Les effectifs de la province Nord ont également progressé de 21 %, soit 178 établissements de plus. Seule la province des îles Loyauté a connu une baisse de ses effectifs, avec 22 établissements de moins en 10 ans.

2011, année record

En terme de croissance des effectifs, le pic est atteint en 2010, avec près de 8 % d'augmentation en une année, correspondant à 478 établissements de plus dans le seul secteur du bâtiment, qui regroupe alors 6 571 entreprises. Ce pic concerne les trois provinces, mais dans le Nord, cette année-là, le taux de croissance des effectifs dans le bâtiment s'établit historiquement à 12 %.

Si l'on regarde les chiffres bruts, 2011 est une année record : le secteur du bâtiment passe la barre des 7 000 entreprises, du jamais vu ! Concernant les emplois, se sont plus de 850 petites entreprises qui possèdent des salariés. 3 142 personnes sont alors employées dans une entreprise artisanale du secteur.

Conjoncture 2012 plus difficile

Causes structurelles et conjoncturelles, les années fastes semblent derrière nous, l'activité revient à un rythme plus normal, et logiquement, les effectifs dégonflent, faisant disparaître les structures les plus fragiles.

En 2012, le bâtiment affiche un léger repli :

121 établissements de moins, soit une baisse de 1,7 %.

Cette baisse est liée, d'une part à un moins grand nombre de créations d'entreprises dans le bâtiment, et d'autre part à la radiation d'entreprises inactives induite par le recensement artisanal mené par le Répertoire des Métiers de la CMA au 4^e trimestre 2012. Dans le salariat, le repli est plus marqué avec -17,8 %. On comptabilise en fin d'année dernière 559 salariés de moins dans le bâtiment et 141 entreprises artisanales du bâtiment ont cessé d'embaucher.

En terme de volume d'activités, le ralentissement est net, avec au second semestre un repli des investissements marqué, des difficultés de trésorerie persistantes liées aux mauvais résultats d'exploitation, et une visibilité à très court terme des commandes. Si crise du bâtiment il y a, elle intervient dans le secteur artisanal avec retard comparé à d'autres gros acteurs (travaux publics, VRD, promotions immobilières...). Les très petites entreprises artisanales, qu'elles interviennent ou non en sous-traitance, exercent en bout de chaîne et subissent l'onde de choc ni de la même manière, ni dans le même laps de temps.





Encadrement de l'accès aux métiers du bâtiment

Conformément à son Schéma directeur 2010-2014, la CMA-NC travaille actuellement sur un projet de réglementation de l'accès à certains métiers du secteur. Ceux présentant des risques pour la santé et la sécurité des personnes sont ciblés en priorité : installation électrique et plomberie. La démarche est initiée et se poursuivra en concertation avec les organisations professionnelles, en particulier la fédération du BTP, dans un intérêt commun : développement des qualifications, valorisation des professions, confiance accrue des clients.



Bien outillés avec la CMA !

Les problématiques du bâtiment sont identifiées : respect des délais et planification des travaux, qualité des prestations, exigence croissante des consommateurs, difficultés à s'assurer en décennale, rallongement des délais de paiement des clients créant des difficultés de trésorerie, dialogue difficile avec les banques dans un contexte économique changeant, évolution des réglementations en matière de santé-sécurité, augmentation du coût des matières premières, problèmes d'approvisionnement...

Qu'elles soient subies ou spécifiques au secteur, ce sont des contraintes qui peuvent devenir des menaces lorsque le contexte est moins favorable.

La CMA propose aux artisans une offre d'outils et de services adaptés :

- logiciels de tenue de comptes et de devis-facture,
- méthode de calcul de prix pour neuf métiers du bâtiment : les PRIXBAT,
- accompagnement au montage de dossier pour la banque,
- formations : gestion, réponse aux appels d'offre, calcul de prix, lecture de métrés, EvRP, amiante dans le bâtiment etc...



Et dans le Nord ?

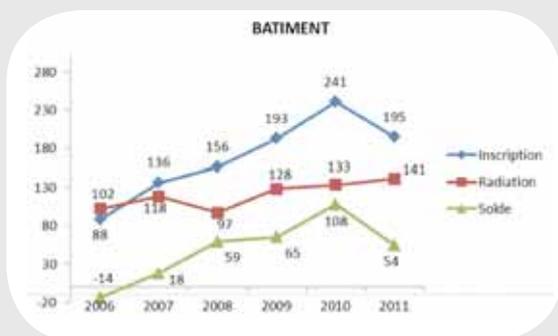
60 % des entreprises artisanales en province Nord font partie du secteur du bâtiment.

✳ **Plus d'établissements artisanaux constitués en société (SARL/EURL)** en province Nord (près de 19 % versus 16 % sur l'ensemble du territoire). Un constat qui peut s'expliquer par la structuration entrepreneuriale rendue nécessaire pour prendre part aux projets liés à l'usine du Nord.

✳ **Plus nombreux sur la zone VKP**
La côte Ouest a la part des établissements du bâtiment la plus élevée de la province Nord (64 %) avec 683 établissements du bâtiment répertoriés.
La zone VKPP enregistre à elle seule 368 établissements artisanaux dans ce secteur, c'est à dire 67 % du total des établissements de la zone et 31 % des effectifs de l'artisanat de la province Nord.

✳ **L'usine du Nord : moteur pour le secteur du bâtiment** : la période faste des années 2006-2010 se constate nettement sur les immatriculations d'entreprises du bâtiment en province Nord, avec un pic atteint en 2010.

➔ Évolution des immatriculations d'établissements en province Nord



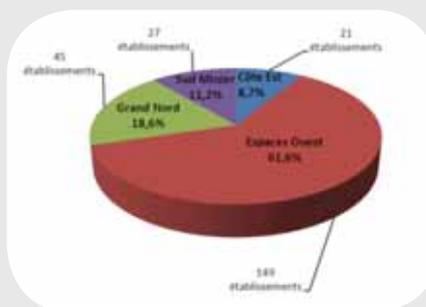
✳ **Le taux de survie** des entreprises du secteur s'élève dans le Nord à 62,2 % à 3 ans et à 44,1 % à 5 ans.



✳ Zoom sur le terrassement

Le terrassement est l'activité phare du secteur du bâtiment dans le Nord avec 228 entreprises en activité en avril 2012. C'est 13 % des établissements du bâtiment recensés dans la province. La zone VKPP comptabilise à elle seule 127 établissements de terrassement, soit plus de la moitié des entreprises artisanales du bâtiment. Néanmoins, le nombre de radiations a significativement augmenté en 2010 et 2011, le terrassement étant particulièrement touché par les différentes phases de démolition de l'usine du Nord en 2011.

➔ Répartition des établissements de terrassement en province Nord



Sources : Observatoire de l'artisanat, CMA-Nouvelle-Calédonie : étude « Le secteur du bâtiment depuis 10 ans ». Note de conjoncture du 2nd semestre 2012 N°32. Étude « L'artisanat en province Nord », février 2013. Chiffres clés 2013.



PAITA STEEL

www.paitasteel.nc
Tél/Fax : 35 16 06
Gsm : 78 63 19



GRILLES DE PROTECTION

PORTAILS

CLÔTURES

GARDES CORPS

PAITA STEEL FERRONNERIE - BP 7429 - 98890 Païta - E-mail : alweiss@canl.nc
Déplacement GRATUIT sur Nouméa et Grand Nouméa



SARL MECALOC



Terrassement VRD
AEP, Transport Enrochement
Génie Civil

Tél-Fax : 41 76 63
Gsm : 77 60 15
BP 857 98 870 Bourail
E-mail : mecaloc@lagoon.nc



ÇA VOUS CONCERNE

Textes : Nelly Jutteau

« Femmes d'initiatives 2013 » : les artisanes récompensées

Trois artisanes ont été récompensées dans le cadre du concours « Femmes d'initiatives » lancé par la province Sud. Au total, 91 candidates ont participé à cette première édition.

En décembre 2012, la Maison de la femme a lancé un concours baptisé « Femmes d'initiatives » afin de soutenir et favoriser les initiatives économiques portées par des femmes dans trois secteurs d'activités : primaire (agriculture), secondaire (productif) et tertiaire (services).

Pour y participer, les entreprises devaient répondre à quatre critères :

- être en cours de création ou avoir moins de trois ans d'existence,
- représenter l'activité principale de la candidate,
- avoir son siège social localisé en province Sud,
- nécessiter ou avoir nécessité de moins de 30 millions de francs CFP d'investissement.

Le comité de sélection final, composé de membres de la Maison de la femme, d'Initiatives Nouvelle-Calédonie, de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, des chambres consulaires – dont la Chambre de métiers et de l'artisanat – et d'une élue de la province Sud, a désigné trois candidates dans chaque catégorie.

Ces dernières étaient jugées à la fois sur la viabilité économique de leurs projets, leur originalité, leur incidence sur l'environnement en terme d'emploi ainsi que sur leurs parcours personnels et leurs motivations.

Parmi les neuf lauréates, trois artisanes ont été choisies dans la catégorie secondaire qui comptaient dix-neuf candidates : Cécile Tauhiro, en installation et maintenance d'équipements électriques et électroniques (1^{er} prix), Marianne Ali Ben Ahmed, fabrication de pâtisseries orientales (2^{ème} prix) et Lovaina Guirao, fabricante de parfums (3^{ème} prix).

Les premières primées de chaque catégorie s'envoleront vers la France métropolitaine pendant 15 jours, pour une mission « sur mesure ». Elles pourront y suivre la formation de leur choix, visiter des entreprises, etc. Tout ce qui pourra leur être utile dans la poursuite de leurs activités. Les 2^{ème} et 3^{ème} prix de chaque catégorie remportent, respectivement, une somme de 500 000 F et de 200 000 F, qui les aideront à développer leurs projets.



1^{er} prix de la 2^{ème} catégorie

➔ Cécile Tauhiro, co-gérante de la S.A.R.L DIA & SEAL Electronics

Cécile travaillait comme laborantine dans un lycée technique, « je préparais le matériel de laboratoire pour les élèves et enseignants, j'intervenais aussi sur les appareils de mesure et je modifiais des systèmes existants pour améliorer leur utilisation ». En 2012, elle se met à mi-temps pour création d'entreprise. « J'ai créé avec mon amie, Diana Machoro, DS Electronics, une S.A.R.L spécialisée dans la maintenance et l'installation des équipements électriques et électroniques en tout genre et tout lieu pour les particuliers et les industries. Nous réalisons aussi des études et des bilans énergétiques ». En disponibilité depuis février 2013, elle se consacre entièrement au développement de son entreprise sur tout le territoire. « Nous avons déjà travaillé pour des communes du grand Nord, pour des particuliers qui souhaitent rénover leurs installations électriques, pour des collègues et lycées dans la maintenance corrective du matériel de laboratoire ». Lauréate du concours Femmes d'initiatives, elle compte mettre à profit son séjour en métropole pour aller à la rencontre de nouveaux marchés et fournisseurs. « Notamment un fournisseur de groupes électrogènes hybrides, qui utilisent diverses énergies : solaire, éolienne, biogaz et biomasse. Ce serait très pratique pour les sites éloignés comme les mines ou les agriculteurs ».

DS electronics, Tél. : 75 13 73

E-mail : dselectronics6@gmail.com



2^{ème} prix de la 2^{ème} catégorie

→ **Marianne Ali Ben Ahmed,**
fabrication de pâtisseries orientales
à Bourail

À 40 ans, la vie professionnelle de Marianne prend un tournant. « *Je travaillais pour les personnes handicapés de Bourail, je voulais changer. On faisait beaucoup de pâtisseries avec ma belle-sœur pour l'association des Arabes et Amis des Arabes de Nouvelle-Calédonie et cela me plaisait bien !* » En juin 2011, elle crée son entreprise, Les délices de Naïma, le prénom de sa fille de 16 ans qui met la main à la pâte, lorsqu'elle n'est pas à l'école. « *Je le fais surtout pour elle, elle est atteinte de trisomie 21, elle est scolarisée en classe spécialisée à La Foa. Plus tard, elle pourra prendre ma relève dans le laboratoire* ». Son laboratoire justement se trouve chez elle. « *Je l'ai financé grâce aux recettes que j'ai réalisées lors de la foire de Bourail. Le prix de 500 000 F me permettra de l'agrandir et de le terminer* ». Marianne fait les différents marchés à Bourail, Koné, Farino ou encore le marché de gros de Ducos tous les 15 jours. « *Je travaille aussi sur commande pour la cantine de la gendarmerie de Normandie à Nouméa, lors des fêtes des écoles de Bourail et pour des réceptions* ».

Les délices de Naïma, Tél. : 44 95 23 / Mob. : 80 35 96



3^{ème} prix de la 2^{ème} catégorie

→ **Lovaina Guirao,**
créatrice de parfums, Nouméa

Après une licence de chimie, Lovaina entre dans la prestigieuse école internationale de parfumerie fondée par Guerlain, à Versailles. Suite à deux ans de formation, elle travaille pour des marques de parfums d'enseignes comme Nocibé ou Sephora. Mais la vie en région parisienne ne lui convient pas, « *j'ai grandi à Tahiti, j'avais envie de retourner dans les îles* ». Avec son mari, elle s'installe en Nouvelle-Calédonie. Il y a tout juste trois ans, Lovaina se met à son compte. « *Je souhaitais revenir aux bases de la parfumerie, je me suis lancée dans la création de parfums sur-mesure* ». Dans son atelier boutique, situé sur la Baie de l'Orphelinat, elle vend aussi sa gamme de parfums, de bijoux parfumés et de parfums d'ambiance, conçus notamment à partir d'essences locales comme le santal et le niaouli.

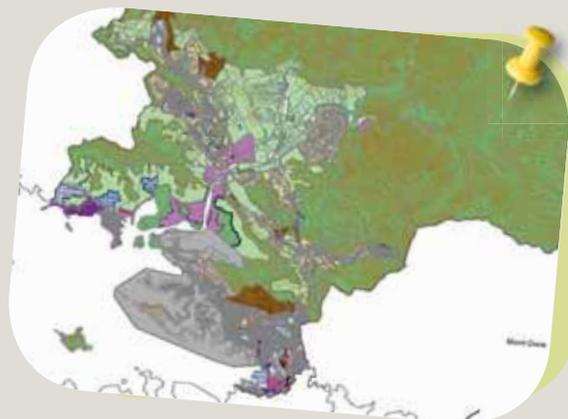
Le prix de 200 000 Francs va lui permettre d'investir dans la communication et de développer de nouveaux parfums, comme Pilioko du nom du peintre wallisien Aloï Pilioko. « *Je l'ai créé pour lui, à sa demande. Il sera commercialisé à la fin du mois d'avril.* »

La carte aux senteurs, Tél. : 94 23 31
E-mail : lacarteauxsenteurs@gmail.com

Plan d'Urbanisme Directeur : Des conséquences sur les activités artisanales ?



Chaque commune de Nouvelle-Calédonie définit des règles concernant l'urbanisme sur son territoire, qui orientent les décisions d'octroi ou de refus de permis de construire et de permis d'aménagement. Ces règles sont définies dans un outil de planification de l'aménagement et de l'occupation du territoire communal qui est le Plan d'Urbanisme Directeur ou « PUD ». Il s'agit d'un document opposable aux tiers et réglementé par une délibération de 1989.



Le PUD est composé de quatre documents, dont chacun d'entre eux est opposable :

- **Un rapport de présentation** (diagnostic, analyse, choix retenus, orientations d'aménagement et de développement)
- **Un règlement d'urbanisme** précis pour chaque zone et sous-secteur
- **Des plans de zonage** et de servitudes à différentes échelles
- **Des annexes**

Actuellement, plusieurs communes du territoire créent ou mettent à jour leur PUD avec des contraintes d'aménagement nouvelles : Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Farino, Boulouparis, Poya, Thio, etc.

→ Quelles sont les règles fixées par le PUD pouvant avoir des conséquences sur les activités artisanales désirant s'implanter ou se développer ?

- Interdiction d'implantation de certaines activités commerciales, artisanales ou industrielles sur certaines zones de la commune,
- interdiction d'extension ou d'élévation de bâtiments dans certains cas,
- taille minimum des parcelles à bâtir et respect d'un coefficient d'occupation des sols (contraintes sur les superficies constructibles, sur les morcellements de terrain envisagés, etc.),
- superficie d'espaces verts à aménager sur chaque terrain privé,
- nombre de places de stationnements à prévoir,
- distance d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques,

- distance d'implantation des bâtiments par rapports aux limites séparatives,
- hauteur et type des constructions, types et couleurs des matériaux utilisés, type et hauteurs des clôtures,
- assainissement des eaux à prévoir (mini-station de traitement individuel ou raccord sur un réseau public existant ou projeté),
- conditions de disponibilités de la ressource en eau de la commune,
- conditions d'isolement sonore et olfactif de certaines activités,
- etc.

Avant toute installation et toute demande de permis de construire, il est donc conseillé de consulter le PUD ou de prendre contact avec le service de l'urbanisme de la commune afin de vérifier les conditions qui vous seront applicables.

Bon à savoir

Lors de la préparation du PUD, la CMA donne un avis sur le projet et représente le secteur artisanal en veillant à ses intérêts. Une enquête publique est ensuite menée durant laquelle toute personne peut apporter ses commentaires sur le projet.

Une fois approuvé par délibération, le PUD est un document public qui peut être consulté par toute personne en faisant la demande auprès de la commune.





Garage Propre

L'opération « Garage Propre » est actuellement mise en place sous une forme pilote sur la zone des communes de Boulouparis, La Foa, Bourail, Farino, Moindou et Sarraméa. L'objectif étant qu'elle s'étende à l'ensemble du territoire.

« Garage propre » est la première opération sectorielle proposée par la CMA concernant la gestion collective des déchets dangereux des entreprises du secteur de la réparation automobile et assimilés (réparation matériel de jardin, mécanique agricole, navale, engins de terrassements etc...) qui cible les chefs d'entreprise et leurs salariés.

Aujourd'hui, 7 professionnels sont déjà engagés dans l'opération :

- Garage Mara – Facha (La Foa)
- Garage Lefebvre (La Foa)
- Garage Ragot (La Foa)
- Carrosserie Centrale (La Foa)
- Garage Siban (Boulouparis)
- Garage Joussiaume (Boulouparis)
- Garage Mecaloc (Bourail)

Bravo à ces pionniers qui vont faire, à n'en pas douter, des émules !

Pour adhérer à l'opération : Karine Lacroix – chargée de développement durable CMA – Tél. : 28 23 37 karine.lacroix@cma.nc

Recycleur de déchets métalliques



Recycal

l'environnement, c'est plus qu'un métier

Déchets métalliques non-ferreux

ALUMINIUM 

CUIVRE 

INOX 

LAITON 

PLOMB 

canettes, jantes, profilés, radiateurs, plomberie, câbles électriques, accastillage, visserie, etc.

Achat Cash !!

Déchets métalliques ferreux





boîtes de conserve, carrosserie, blocs moteurs, câbles, tôles ondulées...

Piles et Batteries usagées

C'est nous aussi!




recycleur et collecteur agréé par l'éco-organisme





TRANSPORT
location de bennes

5m3 - 10m3 - 15m3
20m3 - 30m3



C'est d'accord, tu me jettes chez Recycal?...

Fallait pas me polluer!!

www.recycalenedonie.com

Chez Recycal:
Collecte **gratuite**. Benne **gratuite**.
 Paiement **Ca\$h!**

C'était comment avant ?...

Recycal NOUMEA

☎ 43 96 93 - 79 06 69

6 rue Georgette Mourin
21 de Normandie
98800 NOUMEA

Horaires d'ouverture:
lundi au jeudi 7h30 - 17h00
vendredi 7h30 - 16h00
samedi 7h30 - 11h30

Recynord KONE

☎ 42 47 29 - 76 59 03

lotissement les Cassis
98 860 - ZI de Kone

Horaires d'ouverture:
lundi au jeudi 7h30-11h30 / 13h00-17h00
vendredi 7h30-11h30 / 13h00-16h00



C'est ça, aussi...

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement: ICPE n°981-2011/ARR/DIMEN

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

✿ Chef d'entreprise au régime fiscal du forfait : quel intérêt de passer au réel simplifié et comment faire ?

➔ Certaines activités artisanales génèrent plus de charges que d'autres et l'imposition au forfait fiscal n'est pas forcément avantageuse. En effet, une entreprise qui a des charges importantes de loyer, d'assurance, d'amortissement, d'honoraires... peut avoir intérêt à être imposée sur son bénéfice réel (chiffre d'affaires - l'ensemble des charges) plutôt que forfaitaire, où seules les charges de matières premières, salaires et sous-traitance sont déduites et les autres incluses dans l'abattement de 50 %. En tenant vos comptes, il vous est possible de comparer votre résultat réel au résultat forfaitaire sur lequel est calculé l'impôt et ainsi identifier le plus intéressant pour vous. Pour opter pour le régime du réel simplifié, vous devez adresser un courrier à la Direction des services fiscaux avant le 1^{er} février de l'année pour laquelle vous souhaitez être placé sous ce régime. Attention cependant, l'option est globale, c'est à dire qu'elle s'applique à l'ensemble de vos activités et elle est exercée pour trois années minimum. Ainsi, si vous souhaitez repasser sous le régime du forfait, vous devrez attendre 3 ans et le signaler aux services fiscaux avant le 31 décembre de la 3^e année.

**Plus d'infos auprès du Service de la fiscalité professionnelle : Tél. : 25 75 60 – Fax : 25 75 43
E-mail : professionnels.dsfgouv.nc**

✿ Mon entreprise est inscrite au Registre du commerce et des sociétés, doit-elle être immatriculée également au Répertoire des métiers ?

➔ Si vous choisissez pour votre entreprise le statut juridique de « société » (SARL, EURL, SAS etc...) vous devez effectivement vous inscrire au Registre du commerce et des sociétés (RCS) auprès du Centre de formalités de la CCI. Cependant, lorsque vous exercez une activité artisanale, vous dépendez de la CMA, qui recense dans son Répertoire des métiers (RM), « les entreprises de moins de dix salariés au moment de l'immatriculation, qui exercent une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services ». Ce n'est donc pas le statut juridique de l'entreprise qui détermine son immatriculation au RM, mais bien son activité et sa taille. En plus de l'immatriculation au RCS, vous avez donc également l'obligation de déposer un dossier à la CMA en vue d'obtenir un numéro RM. Si cette formalité n'est pas accomplie, par vous-même en tant que chef d'entreprise ou bien par votre juriste, le numéro RIDET indispensable pour démarrer votre activité, ne pourra pas vous être délivré.

**Plus d'infos : Répertoire des métiers – 28 23 37
E-mail : repertoire@cma.nc**

**GARAGE
RAGOT**
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

**BP 244 - 98880 LA FOA
TEL/FAX : 44 21 31
Email : garage.ragot@lagoon.nc**

Garage Propre

SAVOIR-FAIRE

Textes et photo : Nelly Jutteau

////////////////////////////////////
Claude Chalifour,
artisan fabricant
d'articles en cuir
////////////////////////////////////



Le cuir dans la peau

Autodidacte, Claude Chalifour a créé il y a plus de 20 ans, Le Coin du cuir. La boutique, située en haut de la place des Cocotiers, est rapidement devenue une référence locale en matière de sandales, maroquinerie et sellerie en cuir.

L'art du cuir existe depuis la nuit des temps, la peau de bête étant l'une des premières ressources pour l'Homme. Aujourd'hui, le secteur recouvre une grande diversité de métiers aussi bien dans l'industrie que dans l'artisanat. Chapeaux de cow-boys, selles, ceintures, sacs, porte-monnaie, chaussures... la petite échoppe nouméenne est bien fournie. Au sous-sol, dans l'atelier, les outils traditionnels ont encore leur place au-dessus de l'établi. Maillet en peau de bœuf, abat quart (pour lisser les tranches), règle, compas, formoir (pour réaliser des plis) et emporte-pièce (pour trouser le cuir) cotoient de plus gros instruments comme une presse, une machine à dorer ou un banc de finissage. Il fût un temps où *Le coin du Cuir* embauchait dix personnes, dont sept en production. « C'était ma fierté de dire que tout était fabriqué ici », se souvient Claude. *Puis les grandes surfaces sont arrivées et ont cassé les prix. Je n'avais pas les moyens de les concurrencer. Soit je pliais boutique, soit je m'adaptais* ». L'artisan se tourne alors vers l'Argentine, « c'est un pays où il existe encore des petits ateliers familiaux qui peuvent réaliser de petites commandes et garantir une bonne qualité ». La plupart de

ses produits y sont fabriqués, même ses fameuses sandales Gita, une marque qu'il a déposée. « *Nous proposons plus de 100 modèles pour hommes et femmes du 33 au 48* ». Astucieux, certains de ses modèles ont des lanières réglables pour s'ajuster à tous les pieds. D'autres ont des lanières fixes mais adaptées à des pieds plus forts, « *je monte par exemple, des lanières 40 sur du 39* ». Le secret du succès ? « *Savoir s'adapter à la clientèle locale et assurer un service après-vente. Mes clients viennent ici car ils savent que mes produits sont abordables, rustiques, solides et garantis. C'est ça le commerce, il ne faut pas seulement prendre, il faut aussi donner!* » L'atelier est donc désormais dédié à la réparation, même si quelques pièces y sont encore fabriquées. « *Je fais encore quelques ceintures sur mesure, et des pièces particulières pour les harnais par exemple* ». Mais ce qu'il préfère, c'est créer des pièces uniques comme une caisse de guitare, des tableaux, du mobilier ou encore un miroir à trois faces.

Le coin du cuir, 23 rue Anatole France, Nouméa - Tél. : 28 26 58

PARCOURS

Originaire de Montréal, Claude Chalifour quitte le Canada (mais pas son accent !) à 18 ans pour faire le tour du monde avec sa compagne. Après 5 ans sur les routes, ils débarquent en Nouvelle-Calédonie. L'escale devient leur port d'attache. « *Arrivés ici, nous avions besoin de chaussures, j'ai récupéré un bout de pneu chez un garagiste, du cuir chez un sellier et j'ai fabriqué mes premières paires de sandales. Les gens les trouvaient originales et m'ont demandé où je les avais trouvées* ». C'est ainsi qu'une nouvelle aventure commence. L'artisan apprend le métier dans les livres, « *il y a 25 % de techniques de base et 75 % de passion!* ». Il fait un temps les marchés, avant de s'installer avec deux autres artisans à la Maison de l'artisanat, rue Anatole France. « *Puis chacun a fait sa route et moi j'ai traversé la rue* », pour s'installer là où il se trouve encore aujourd'hui, au *Coin du cuir*.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

SAVOIR-FAIRE

Textes et photos : Nelly Juttau

Henriette Levanqué, gérante de blanchisserie

Plus blanc que blanc

Près de 20 ans que Mam's pressing détache, lave et repasse le linge de ses fidèles clients. Sa patronne, Henriette Levanqué, quasi septagénaire, est une figure du quartier Latin.



PARCOURS

D'origine vietnamienne, Henriette Levanqué est née en Nouvelle-Calédonie. Au début des années 60, ses parents, venus travailler sur la mine de Thiébagi, repartent au Vietnam. Henriette, elle, ne prendra pas le bateau... Elle exerce le métier de couturière avant d'ouvrir sa propre boutique de vêtements. Elle reprend ensuite la gérance du restaurant La Pergola au centre ville, puis achète La Terrasse rue de Verdun. Elle est ensuite employée comme aide-cuisinière au Centre Raoul Follereau. En 1993, Henriette rachète un pressing au quartier Latin, se forme au métier et embauche deux employées, toujours à ses côtés depuis.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Les blanchisseries sont venues prendre la relève des lavandières qui lavaient le linge à la main, dans un cours d'eau ou un lavoir. Un métier pénible disparu définitivement au milieu du XX^e siècle, avec la généralisation de l'eau courante et l'emploi des machines à laver. C'est un concours de circonstances qui amène Henriette Levanqué à se lancer dans le métier. En 1993, elle rachète un pressing en faillite pour en faire un restaurant. Mais finalement, compte tenu du prix des machines incluses dans le fonds de commerce, et ne sachant pas trop quoi en faire, elle se ravise et décide de garder l'enseigne qu'elle rebaptise par son surnom Mam's Pressing.

À presque 50 ans, la carrière de Mam prend donc un tournant. « Il ne faut pas avoir peur dans la vie. Quand on veut vraiment quelque chose, on y arrive ! ». Elle part se former à Paris, décroche une qualification professionnelle en nettoyage à sec et suit un stage pratique dans un pressing où on lui enseigne toutes les techniques du métier.

Les cinq années suivantes, elle repart régulièrement se former en métropole. Pour « s'adapter aux évolutions du métier, car les tissus changent et les produits aussi. » Dans un pressing, le nettoyage à sec est l'activité la plus délicate. « Cela exige une connaissance pointue de la qualité des tissus pour savoir quel produit de détachage utiliser. Aujourd'hui, les textiles ont de plus en plus de mélanges de matières et sont souvent de moins bonne qualité qu'avant. Les couleurs ne tiennent pas, ce qui nous rend la tâche plus difficile. »

Autre problème rencontré par les professionnels locaux, le manque de technicien capable de réparer les machines spécifiques à l'activité de blanchisserie. « Il m'est arrivé de faire venir des techniciens d'Australie, ce qui engendre un coût important ».

Par ailleurs, la profession devra bientôt faire face à l'évolution de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), qui en juin 2013 imposera des contraintes assez importantes pour les machines utilisant du perchloréthylène, ce qui pourrait conduire certains pressings à investir dans de nouvelles machines. D'ici là, Henriette et ses employées doivent s'équiper de masques, de lunettes et de gants lors de son utilisation.

Outre le nettoyage à sec, les autres activités de la blanchisserie se partagent entre la laverie et le repassage. Voire la couture, le premier métier d'Henriette qui, conscience professionnelle oblige, n'hésite pas à ajouter un bouton manquant ou à faire un ourlet. Un travail soigné qui fait la différence et compte dans la fidélité de sa clientèle composée de particuliers, d'entreprises et d'institutions. « Il m'est déjà arrivé de travailler toute la nuit pour livrer dans les délais du linge de table à l'occasion d'une réception ».

Raccrocher ? À bientôt 70 ans, la gérante y pense parfois, mais à un repreneur sérieux et formé... en même temps « continuer à travailler, cela me maintient en forme » confie-t-elle.

**Mam's pressing - 14 rue Eugène Porcheron/Quartier Latin, Nouméa
Tél. : 27 58 58**



**HILUX, le Pick Up de référence dans le monde
Des tarifs explosifs en 2013 !**



HILUX 2,5L TD
Blocage de pont arrière

2.795.000 XPF**

HILUX 3L TD
BVA, intérieur tissu

3.795.000 XPF**

HILUX 2,5L TD
Vitres élect., fermeture centralisée à distance

2.995.000 XPF**

HILUX 3L TD
BVM5, intérieur cuir*

3.995.000 XPF**

HILUX 3L TD
BVM5, intérieur tissu

3.595.000 XPF**

HILUX 3L TD
BVA, intérieur cuir*

4.195.000 XPF**

**STOCK
DISPONIBLE
IMMEDIATEMENT**

* Camera de recul, cignonnets aux rétroviseurs, écran tactile, jantes alliage 17". Photos non contractuelles.
** Frais de mise à la route de 15 750 XPF TTC non inclus.

SIAP TOYOTA

12, rue Lavoisier à Ducos - Tél. : 25 52 52 - e-mail : siap@groupedang.nc

NORD MOTORS

7, lot les Cassis à Koné - Tél. : 477 877 - e-mail : nord.motors@groupedang.nc



www.toyota.nc



Contact CMA Transmission

Reprise d'entreprise :

Kévin WENGER,

Tél. : 28 23 37

kevin.wenger@cma.nc

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA → Snack

SARL – Local opérationnel, équipement et matériel récents – Parking client considérable – Zone de chalandise attractive – Chiffre d'affaires à développer Pas d'investissements à prévoir
Date de création > 2010 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 7 U (négociable)**

→ Fleuriste

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante – Personne créative et rigoureuse recherchée – Date de création > 1984
Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa
Prix : 18 U (négociable)

→ Coiffure

URGENT - Cause santé

Vente du fonds artisanal – Local de 90 m² – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations et vente de produits, aménagement du local), bonne rentabilité, opérationnel – Date de création > 2005
Rayonnement > Nouméa, Ducos – **Prix : 15 U**

→ Coiffure mixte

EI – Vente du fonds artisanal – Local de 53 m² – 1 place de parking et parking client à proximité – Possibilité de location de fauteuil – Potentiel de développement – Date de création > 2007
Rayonnement > Nouméa – **Prix : 7,5 U**

→ Coiffure mixte

SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » – Local de 44 m², rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils – Chiffre d'affaires à développer – Date de création > 1975
Rayonnement > Nouméa
Prix : 11 U (négociable)

→ Coiffure hommes

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité – Date de création > 1997 – Rayonnement > Nouméa
Prix : 7 U (notaire offert)

→ Coiffure mixte

Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – Représentant de grandes marques – Potentiel de développement (deux personnes, diversification de l'activité : lissage, extensions

et ongles) et d'aménagement – Repreneur dynamique recherché – Date de création > 2005
Rayonnement > Nouméa – **Prix : 10 U**

→ Esthétique

SARL (Associée unique) – Vente des parts sociales Local bien situé en centre-ville et aménagé (partie accueil et ongles, 2 cabines et zone de stockage) Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, aucun nouvel investissement à prévoir dans l'immédiat – Potentiel de diversification de l'activité (soins du corps) et d'aménagement du local – Accompagnement du repreneur par la vendeuse – Date de création > 1996 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 12 U

→ Labo photo

SARL – Laboratoire de développement de photos et créations situé dans la galerie passante fortement fréquentée, clientèle fidélisée, potentiel de développement – Date de création > 1997
Rayonnement > Nouvelle-Calédonie
Prix : 18 U (négociable)

→ Fabrication-Vente textile

EI – Fabricant de textile de marque locale déposée à forte notoriété – Local de 75m² situé en zone touristique – Activité en pleine expansion – Aucun investissement à prévoir – Date de création > 2010 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa – **Prix : 15 U + stocks**

→ BTP

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel) – Potentiel de développement intéressant – Rentabilité stable
Date de création > 2007 – Rayonnement > Nouvelle-Calédonie – **Prix : 5 U (négociable)**

→ Peinture en bâtiment et revêtement sols et murs

SARL – Vente des parts sociales – 6 salariés, matériel industriel opérationnel, potentiel de développement de l'activité (placo, peinture et gros chantiers) et d'aménagement du local
Accompagnement du repreneur par le vendeur (2-3 mois) – Professionnel du métier recherché – Date de création > 2005 – Rayonnement > Nouméa Provinces Sud, Nord & Îles Loyauté – **Prix : 22 U**

→ Construction métallique

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD) – Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011 – Date de création > 1970 – Rayonnement > Provinces Sud et Nord
Prix : 35 U

→ Plomberie

EI – Cause départ, cède fonds de commerce incluant stock + outillage + véhicule – Contrats signés avec la clientèle pro, directement opérationnel et accompagnement cédant – Chiffre d'affaires en pleine expansion et rentabilité en hausse – Date de création > 2006
Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 4,9 U (négociable)

→ Commerce-Plomberie

EI – Activité d'installation, de vente de produits et système de brumisation – Très fort potentiel de développement sur marché de niche – Produits sous contrat d'exclusivité – Forte rentabilité – Date de création > 2009 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 5 U**

PAÏTA → Fabrication de samoussas, nems, menus comestibles

SEP, entreprises familiales, employée professionnelle et de confiance, contrats signés avec de grandes enseignes, clientèle fidèle et régulière mensuelle, fort potentiel de développement (demande supérieure à l'offre, clientèle de brousse et des îles, embauche d'un commercial), location du local – Date de création > 1994 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 30 U

KONÉ → Esthétique

Institut de beauté d'une surface de 81 m², avec WC, douche, 3 cabines de 9, 14 et 16 m², espace ongles, vente et accueil – Matériel performant (cellu M6, ALICE, shin master...) et petit outillage nécessaire à l'activité (onglerie, épilation et soins) – Local parfaitement meublé – Potentiel d'aménagement du local et de développement de l'activité (coiffure) – Date de création > 2007
Rayonnement > Province Nord
Prix : 27 U stock compris (négociable)

→ Coiffure mixte

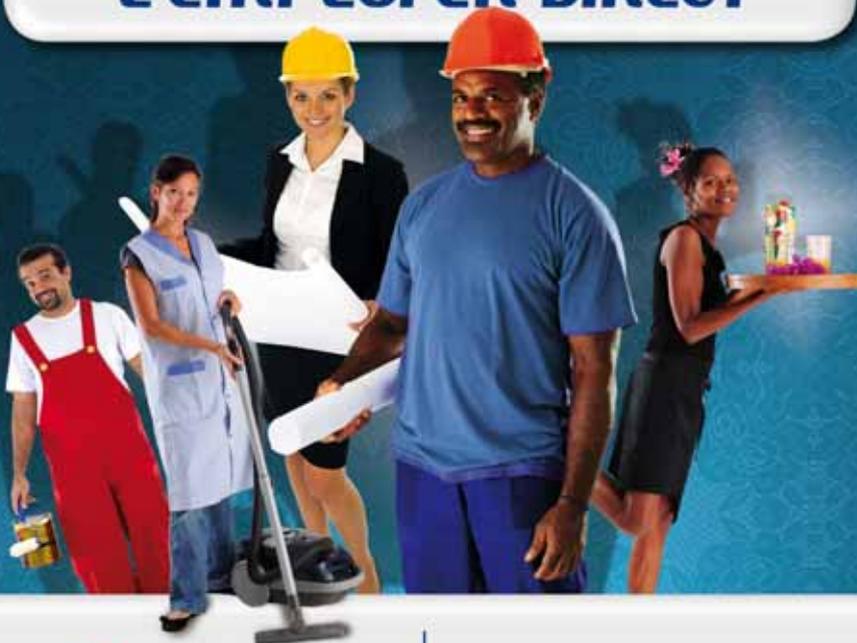
Activité de coiffure mixte fixe et à domicile – Clientèle fortement fidélisée – Fort potentiel de la demande à domicile – Immédiatement opérationnelle et accompagnement du repreneur durant 3 mois – Date de création > 2007
Rayonnement > Province Nord – **Prix : 5 U**

KOUMAC → Menuiserie bâtiment

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu – Clientèle de proximité – Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier (terrain, habitation, atelier 300 m²) – Date de création > 1968
Rayonnement > Koumac & Province Nord
Prix : 52 U (fonds + immo)



L'EMPLOI EN DIRECT



**PÔLE
EMPLOYEUR**

**GUICHET EMPBAUCHE
EXPRESS**

270 400 | **232 867**

Le Pôle Employeur du service emploi de la province Sud met 3 conseillers à votre disposition pour recueillir vos offres d'emploi et vous aider à sélectionner les meilleurs candidats.

Pour déposer votre offre d'emploi rapidement et efficacement, appelez votre conseiller Pôle Employeur au 270 400 (ligne directe).

Le Pôle Employeur du service emploi :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 À 11H30 ET DE 12H15 À 16H.**

Lorsqu'un employeur a un besoin urgent de manœuvres ou d'ouvriers peu qualifiés du BTP pour une période courte (moins de 15 jours), le Guichet Embauche Express recueille son offre d'emploi et lui sélectionne des candidats disponibles le matin même.

Les candidats qui seront proposés sont en tenue de travail et prêts à commencer leur journée.

Le Guichet Embauche Express :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6H À 7H30.**

WWW.CFP.NC

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DE VOS PROJETS



CONSEIL
DIMENSIONNEMENT
CHARPENTES

COUVERTURES
STRUCTURES MÉTALLIQUES
2ND OEUVRE

Grâce à son bureau d'études intégré, CFP, entreprise 100% calédonienne, vous accompagne et vous propose un large éventail de solutions pouvant répondre à vos demandes architecturales. De plus, aujourd'hui, l'ensemble des produits du second oeuvre (lins, plaques de plâtres, lambris, bloc portes, panneaux de plancher, ...) est également disponible chez CFP.

DUCOS
35, RUE AUER
TÉL. 27 38 58
ventes@cfp.nc



PAÏTA
LOTISSEMENT ZIZA
TÉL. 44 58 59
paita@cfp.nc



je produis
calédonien